

**REPONSE DE M. François SARGENTINI, CONSEILLER EXECUTIF
A LA QUESTION DEPOSEE PAR M. Julien PAOLINI
AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »**

OBJET : Gestion des risques liés à la pollution marine et côtière

Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller,

Votre question soulève 2 problèmes : le premier, c'est celui d'une pollution grave, contre laquelle l'Etat a déployé des moyens inappropriés, et dont on commence à mesurer aujourd'hui les conséquences.

Le deuxième, c'est le positionnement des moyens de lutte anti-pollution à Ajaccio, qui laisse toute la Côte orientale, Bastia et le Cap, la Balagne quasiment démunis en cas de besoin d'intervention urgence.

Sur la pollution à la paraffine, nous constatons une incapacité des services de l'Etat à faire face à une situation peut-être rare, mais pas inédite, comme vous le rappelez, celle d'une pollution solide de boulettes d'un produit dérivé d'hydrocarbures. La Préfecture maritime ne disposait pas, semble-t-il, de filets à mailles fines, qui seuls auraient permis de chasser correctement ce type de polluant.

Seule une faible partie a été récupérée, laissant à la mer le reste de la nappe dispersée ensuite par la tempête. Il est donc prévisible que cette défaillance en amont entraîne une pollution récurrente et de longue durée, les boulettes remontant au fil des tempêtes et continuant à se déverser sur les plages. Au-delà des conséquences visibles et des désagréments pour l'activité touristique, il faudra mesurer les impacts environnementaux de ce polluant : ce type de boulettes est susceptible d'être ingéré par la faune, et d'intégrer ainsi la chaîne alimentaire.

Nous sommes surpris qu'aucune information ne nous ait été communiquée sur la composition chimique des polluants, qui, de par leur structure même, contiennent forcément des dérivés d'hydrocarbures de type HPA, ni sur la gestion des déchets (lieu de stockage et mode de traitement) alors que l'Office de l'Environnement de la Corse est gestionnaire du site Natura 2000 « Grand herbier de la Plaine orientale », particulièrement concerné.

Nous ne devons pas sous-estimer la gravité de cette pollution, qui démontre aussi une faiblesse du dispositif mis en œuvre concernant la coordination « terre / mer ». Nous relevons l'indifférence des services de l'état à l'égard des maires de la Plaine, qui ont été livrés à eux-mêmes pour gérer la situation. C'est tout à fait anormal. Nous demandons à l'Etat de s'expliquer sur ces manquements.

Bien entendu, un dépôt de plainte est en cours et l'Office se portera partie civile dans ce dossier.

Cet épisode très regrettable pose à nouveau la question des moyens anti-pollution disponibles pour la Corse, en particulier pour le Canal de Corse, extrêmement fréquenté par tous types de navires. Même avec la mise en place du Rail de circulation depuis mai 2016, les risques de pollutions accidentelles ou volontaires restent extrêmement forts.

S'y ajoute le risque lié au terminal méthanier de la Marana.

Or nous constatons une absence totale de moyens de dépollution sur cette zone puisque le seul équipement immédiatement disponible est un barrage de 200 m pour le dépôt pétrolier de Lucciana.

La gestion des moyens nautiques de lutte anti-pollution relève du préfet maritime via le CROSS, qui dispose de l'ensemble des navires de « l'Action de l'état en mer », notamment pour la Corse du Jason et de l'Abeille Flandres, et des moyens nautiques et du personnel du lamanage du port de Bastia.

Tous les autres moyens de lutte, de type barrages flottants, pompes et autres matériels d'intervention, sont stockés à Aiacciu. Le nord de la Corse est donc complètement dépourvu, l'acheminement des moyens pré-positionnés à Aiacciu étant dépendant du temps de mobilisation, de la localisation du sinistre, de l'accessibilité par voie routière, en bref des délais qui peuvent s'avérer catastrophiques en cas de nécessité d'intervenir en urgence.

Cette situation, régulièrement relevée auprès des Préfets maritimes qui n'ont jamais apporté de réponse, n'est pas acceptable. Il est urgent de déployer à Bastia au moins les mêmes moyens qu'à Aiacciu, voire plus au regard de l'importance du trafic et des zones exceptionnelles qui sont concernées.

Il n'est pas non plus acceptable que nous ne soyons pas associés à la gestion de crise sur notre territoire maritime et terrestre. Là comme ailleurs, il est temps de réécrire les règles : soyez sûr, Monsieur le Conseiller, que je m'y attacherai très rapidement.